

**VILLE du FOUSSERET**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 6 OCTOBRE 2020**

**PROCES VERBAL**

*Nombre de  
Conseillers  
En exercice : 19  
Présents : 18  
Procurations : 1  
Votants : 19*

L'an deux mille vingt, le six octobre, à vingt-heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le trente septembre, s'est réuni dans son lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

**PRESENTS**

MM. LAGARRIGUE Pierre - BAÑULS Cédric - BELMONTE José - Mme BENAZET Nadine - M. CATALA Julien - Mmes DROCOURT Angélique - DUTREICH Nicole - MM. FRONTEAU Joris - GALIAY Jean-Sébastien - Mme LAFARGUE Claudine - MM. LASTECOUCERES Emmanuel - LIGONNIERE Vincent - MARTINIE Laurent - Mmes MENDONÇA Anny - NAUSSAC Frédérique - PERONNET Odile - TORILLON Martine - M. VILLEMUR Frédéric.

**ABSENTS**

Mme GREGORUTTI Aurélie ayant donné procuration à Mme DROCOURT Angélique.

**ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.**

M. BAÑULS Cédric est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 8 SEPTEMBRE 2020**

M. le Maire annonce à l'assemblée que le compte rendu de la réunion du 8 septembre 2020 comporte une erreur dans le tableau des tarifs de cantine scolaire pour 2020-2021 de la délibération 2020-49.

Les repas adultes sont fixés à 5,00 € et non 4,97 € comme indiqué par erreur.

Une délibération sera prise en ce conseil pour rectifier ce tarif.

Aucune autre observation n'étant signalée, il propose au conseil municipal d'approuver le compte rendu.

Le compte rendu de la réunion du 8 septembre est adopté par 18 VOIX POUR 1 abstention : M. BELMONTE (Absent au conseil municipal du 8 septembre 2020)
--

**2020-56 : INSCRIPTION AU PROGRAMME DEPARTEMENTAL « TRAVAUX D'URBANISATION 2021 » ET DEMANDE DE SUBVENTION**

M. le Maire annonce à l'assemblée qu'il convient de solliciter avant le 31 octobre 2020 l'inscription au programme départemental « Travaux d'urbanisation 2021 », d'éventuels projets de travaux.

Le dossier de rénovation de la RD6 et RD6c- place de la Halle, d'un montant de 98 635,00 € HT, réalisé par M. Rodriguez du cabinet Axe Ingénierie a été validé par le conseil municipal en 2019.

La présente inscription vise à obtenir une autorisation de travaux de la part du Département en agglomération et une aide financière qui peut s'élever jusqu'à 30%.

Ces travaux ont vocation à être réalisés après la rénovation de la partie centrale et de la partie sud de la place de la halle, en 2022, a priori. Ils ne pourront être lancés qu'après obtention des financements permettant la soutenabilité budgétaire d'un tel projet.

M. LASTECOUCERES demande si des modifications sont encore possibles. M. le Maire dit que les grandes lignes des travaux sont arrêtées mais des ajustements sont possibles.

Une commission du patrimoine se réunira prochainement pour finaliser ce dossier.

M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver l'inscription du projet de rénovation des RD6 et RD6c place de la halle, d'un montant de 98 635,00 € HT au programme départemental « Travaux d'urbanisation 2021 ».

<b>DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
-------------------------------------

**2020-57 : CONVENTION D'OCCUPATION SUR LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL AU PROFIT DE FIBRE 31 POUR L'IMPLANTATION D'UN SRO**

Dans la cadre de la poursuite des travaux de raccordement de la commune au très haut débit internet par fibre optique, M. le Maire dit avoir reçu une convention de la société FIBRE 31 pour implanter un SRO.

Le SRO est un sous répartiteur optique. Il s'agit d'un équipement intermédiaire entre le NRO et l'adresse finale destinataire du très haut débit, particulier ou entreprise.

Cette armoire technique, de couleur ivoire, sert de lieu de brassage intermédiaire de la boucle optique locale afin d'assurer le raccordement, l'exploitation et la maintenance du réseau de fibre.

Le village comporte un NRO situé au collège et trois SRO correspondant donc à 3 de zones de fibre optique à desservir.

La convention permet d'autoriser l'implantation du SRO sur le domaine privé communal.

Le SRO objet de la convention est situé dans une armoire à côté du terrain de football. Deux autres équipements sont prévus dans le village.

La fin des travaux de raccordement du village en fibre optique devrait intervenir au plus tard d'ici 2022.

M. le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de signer cette convention.

<b>DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
-------------------------------------

**2020-58 : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BP 2020**

M. Le Maire fait part de la nécessité de prendre une délibération pour régulariser des écritures comptables d'amortissement de subventions.

Il s'agit de diminuer le compte D 022 et d'augmenter le compte D 042 d'un montant de 14 800 €.

En section d'investissement, il faut diminuer le compte R 1321 de 14 800 et augmenter le compte R 280412 de 420 € et le compte R 280413 de 14 380 €.

M. le Maire demande au conseil municipal d'approuver cette modification n°1 du BP 2020.

<b>DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
-------------------------------------

**2020-59 : ANNULATION DE TITRE DE LOYER POUR FASIL@COM**

M. Le Maire indique qu'en raison du COVID et du confinement, les commerçants ont eu des manques à gagner. La commune a tenu à les aider soit en supprimant la redevance due au titre de l'occupation du domaine public par les terrasses soit en autorisant un agrandissement de ces mêmes terrasses.

M. le Maire dit avoir autorisé M. Pascal SOLYGA à installer un échafaudage pour des travaux sur son local professionnel.

M. GALIAY s'interroge sur la possibilité de revoir cette politique tarifaire afin d'inciter les propriétaires à rénover leurs façades en centre bourg.

M le Maire dit que ces tarifs avaient été votés pour dissuader les chantiers de s'éterniser comme celui du Petit Casino. Mais il n'est pas opposé à revoir les conditions dans lesquelles ses tarifs peuvent s'appliquer, en commission des finances.

En ce qui concerne les locaux d'Anne-Sophie SENTENAC de la société FASIL@COM, rue Notre Dame, ils ont dû être fermés en raison de la pandémie, lors du deuxième trimestre 2020. La fermeture ayant duré trois mois, il propose d'établir une annulation de titre pour 300,00 € correspondant à un trimestre de location.

Il demande à l'assemblée d'approuver cette annulation de titre de recette.

**DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

**2020-60 : TARIFS 2020-2021 DE LA CANTINE SCOLAIRE**

M. le Maire indique qu'une erreur est apparue dans le tableau des tarifs de cantine scolaire pour 2020-2021.

Les repas adultes sont fixés à 5,00 € et non 4,97 € comme indiqué par erreur.

Il convient d'annuler la délibération 2020-49 du 8 septembre 2020 et la remplacer par la présente comprenant l'adoption du tableau suivant :

**Tarifs cantine 2020/2021**

REPAS ELEMENTAIRE					
Prix de base par repas		5,00		5,00	
Subvention Mairie par repas		2,00		0,00	
		/ repas	/ mois	/repas	/mois
T1	0- 400	2,10	30,24	4,10	59,04
T2	401-600	2,40	34,56	4,40	63,36
T3	601-800	2,70	38,88	4,70	67,68
T4	801-1 000	3,00	43,20	5,00	72,00
T5	1 001-1 300	3,30	47,52	5,00	72,00
T6	>1 300	3,60	51,84	5,00	72,00

REPAS MATERNELLE					
Prix de base par repas		4,50		4,50	
Subvention Mairie par repas		2,00		0,00	
		/ repas	/ mois	/repas	/mois
T1	0- 400	1,75	Pour les élèves de maternelle, la facturation est faite au nombre exact de repas pris	3,75	Pour les élèves de maternelle, la facturation est faite au nombre exact de repas pris
T2	401-600	2,00		4,00	
T3	601-800	2,25		4,25	
T4	801-1 000	2,50		4,50	
T5	1 001-1 300	2,75		4,50	
T6	>1 300	3,00		4,50	

Les communes qui conventionnent acceptent de participer à hauteur de 2 € par repas pris par un élève originaire de la commune. Dans le cas contraire, les 2 € sont assumés par les familles.

**Les repas adultes sont fixés à 5,00 €.**

**DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

**2020-61 : DELEGATION AU MAIRE POUR ESTER EN JUSTICE DEVANT TOUTES LES JURIDICTIONS EN MATIERE D'URBANISME**

M. le Maire indique que la commune fait quelquefois l'objet de recours en matière d'urbanisme pour une parcelle non constructible ou un permis refusé par exemple. Il donne l'exemple de recours récents nécessitant une défense argumentée de la commune auprès des tribunaux.

Conformément à l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il propose que le conseil municipal lui attribue une délégation pour qu'il puisse défendre la commune devant toutes les juridictions en matière d'urbanisme.

## DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

### INFORMATIONS DIVERSES

**Informations Covid-19 :** M. le Maire fait part des dernières informations communiquées par la préfecture de Haute-Garonne sur l'évolution de la pandémie de Covid-19. Il évoque la gestion par les services municipaux de cas positifs et de cas contacts. Pour l'instant le fonctionnement des services se poursuit sans perturbations majeures. Il dit aussi avoir eu connaissance d'une personne du Fousseret hospitalisée. Le virus circule toujours et le respect des gestes barrières doit se poursuivre.

**Communauté de communes :** M. le Maire demande à Mme LAFARGUE d'informer le conseil municipal de l'actualité intercommunale. Mme LAFARGUE dresse un panorama complet de l'action intercommunale depuis l'installation cet été des nouveaux élus et des nouvelles commissions. Elle évoque les dispositifs qui peuvent intéresser la commune du Fousseret en matière de finances, de social, de santé ou de tourisme. Elle insiste sur la nécessité pour la communauté de communes de mieux communiquer pour faire connaître les services et prestations offerts aux habitants du territoire. Elle donne ensuite les dates de réunions des prochaines instances dont le conseil communautaire.

Elle précise que le document recensant ces informations intercommunales sera transmis aux élus avec le compte rendu du conseil municipal.

**Concours photo :** M. le Maire donne la parole à Mme DROCOURT pour présenter le concours photo, réalisé en partenariat avec l'espace jeunes et destiné à illustrer le site internet municipal, en cours de refonte par l'ATD.

Mme DROCOURT indique qu'Inès et Karim de l'espace jeunes aideront les jeunes à réaliser des photos de paysages ou du patrimoine bâti de la commune. Les portraits sont interdits. Une présélection aura lieu début novembre et la remise des prix est prévue le 7 novembre 2020. Le jury présidé par M. le Maire sera composé d'élus et de membres de l'espace jeunes. Les gagnants se verront offrir des tirages photos mais même les perdants auront droit à voir leurs photos diffusées sur le site internet.

**Tiers-lieu :** M. le Maire fait part des avancées du projet de tiers-lieu dans l'ancien appartement du Picon. Il rappelle que le projet a obtenu un permis de construire en mai 2020, ainsi qu'une subvention d'Etat (DETR 2020) et que la fibre permettra prochainement de bénéficier du très haut débit internet.

M. le Maire dit avoir reçu Haute-Garonne Développement en mairie. Cet organisme, dépendant du Conseil départemental, accompagne la mairie dans la création d'un tiers-lieu au Fousseret. Il peut aussi financer une partie de l'opération.

En parallèle, il a demandé à M. FRYDMAN, l'architecte en charge de ce projet, de finaliser le dossier de consultation des entreprises. Il sera présenté aux élus lors d'une prochaine réunion de la commission patrimoine. Si les financements sont obtenus des travaux pourraient être envisagés en 2021.

M. LASTECOUCERES souhaite savoir si des demandes existent pour ce type de structure et quelle peut en être la rentabilité.

M. le Maire répond que la demande viendra quand le tiers-lieu sera ouvert. Les spécialistes du Département ainsi que des professionnels du secteur s'accordent sur l'attractivité de locaux professionnels à louer au Fousseret. En ce qui concerne la rentabilité l'objectif est de couvrir les frais d'investissement et de gestion et là aussi il semble que le marché actuel le permette, sur des durées de quelques années à peine.

**Nettoyons la nature :** M. le Maire propose à M. LIGONNIERE de relater le succès de l'opération « Nettoyons la nature » organisée en partenariat avec la communauté de communes, le dimanche 27 septembre 2020. Il annonce que 34 participants dont 13 enfants sont venus, en dépit d'une météo et d'un contexte sanitaire difficiles. Il est satisfait même s'il aurait espéré davantage de monde en raison d'une large communication. Le secteur nettoyé allait du parking du collège jusqu'aux terrains de

tennis. M LIGONNIERE souhaite que ce type d'opération devienne trimestriel. En partenariat avec la communauté de communes, dont c'est la compétence, une sensibilisation des jeunes à l'école et au collège est en projet afin d'attirer les vocations et les encourager à ne pas jeter les déchets n'importe où.

**Sénatoriales :** M. le Maire donne les résultats des élections sénatoriales en Haute-Garonne auxquelles cinq élus du Fousseret ont participé le dimanche 27 septembre, à Toulouse. Les sénateurs élus sont : M. RAYNAL - Mme POUMIROL - M. CHATILLON - Mme MICOULEAU - M. MEDEVIELLE.

**Travaux halle :** M. le Maire informe les conseillers municipaux des démarches entreprises pour solutionner le contentieux des travaux de la halle : constat d'huissier prévu le 13 octobre 2020 et une médiation avec le cabinet d'architecte.

**Service culturel :** M. le Maire se réjouit de la reprise des spectacles et des séances de cinéma dans la salle du Picon dans le respect du protocole sanitaire. Un spectacle comique et un concert se sont tenus ce week-end et ont attiré du monde.

**SMEA :** M. le Maire annonce la venue du SMEA lors du prochain conseil municipal, le 3 novembre 2020, afin de présenter le projet d'acquisition du terrain de la turbine. Les élus seront convoqués juste avant le conseil à 20h00.

**DETR :** M. le Maire s'interroge sur l'opportunité de déposer une demande de subvention DETR pour 2021. Le dossier doit être déposé avant le 31 décembre 2020.

Deux possibilités s'offrent à la commune : Demander une aide, soit pour la rénovation du judo dans la continuité du projet de tiers-lieu, soit pour la rénovation énergétique de l'école maternelle. Il propose à l'assemblée d'en débattre.

En ce qui concerne le judo, il précise que le projet est chiffré et prévu dans la continuité du tiers lieu afin de rénover l'ensemble de la parcelle du Picon

Pour la maternelle, le projet existe depuis quelques années, un diagnostic énergétique ayant été réalisé en 2015, en partenariat avec le Pays du Sud Toulousain.

Le projet consiste en une meilleure isolation du bâtiment et un remplacement du système de chauffage. Les élus optent pour une demande de subvention pour la rénovation énergétique de l'école maternelle.

**City stade :** M. le Maire fait part de la nécessité de remplacer les bornes à eau cassées au city stade. Il a reçu deux devis soit en inox 2 400 € TTC soit en acier à peindre 1 320 € TTC. Les élus souhaitent opter pour cette seconde solution moins coûteuse mais tout aussi pérenne.

**Enquête :** M. MARTINIE annonce faire, au prochain conseil municipal, une synthèse d'une enquête de consommation des ménages à laquelle il a participé à la CCI et qui peut intéresser les élus.

**Ramassage des déchets :** M. LIGONNIERE dit avoir été interpellé par la boulangère au sujet du non ramassage des bacs de tri en raison du sous-dimensionnement des camions poubelles lors des tournées bihebdomadaires. Cette problématique est étudiée par les services de la communauté de communes.

La séance est levée à 22h25.

NOM - PRENOM	SIGNATURES
M. LAGARRIGUE Pierre	
M. BAÑULS Cédric	
M. BELMONTE José	
Mme BENAZET Nadine	
M. CATALA Julien	

Mme DROCOURT Angélique	
Mme DUTREICH Nicole	
M. FRONTEAU Joris	
M. GALIAY Jean-Sébastien	
Mme GREGORUTTI Aurélie	Absente procuration à Mme DROCOURT Angélique
Mme LAFARGUE Claudine	
M. LASTECOUCERES Emmanuel	
M. LIGONNIERE Vincent	
M. MARTINIE Laurent	
Mme MENDONÇA Anny	
Mme NAUSSAC Frédérique	
Mme PERONNET Odile	
Mme TORILLON Martine	
M. VILLEMUR Frédéric	